

### Certificat de conformité de contrôle de la production en usine pour Produits de construction en acier

Délivré conformément au Règlement (UE) 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction ou RPC)

**Délivré par :**

Organisme notifié : **AFNOR Certification**

Numéro d'organisme notifié : **0333**

Adresse : **11, rue Francis de Pressensé  
FR-93571 La Plaine Saint-Denis Cedex**

**Délivré à :**

Fabricant : **NLMK CLABECQ SA**  
Adresse : **Rue De Clabecq 101 BE-1460 ITTRE**

AFNOR Certification atteste que toutes les dispositions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA des normes reprises ci-dessous sont appliquées selon le système 2+ et que le contrôle de la production en usine des produits répond aux dispositions applicables.

**Désignation des produits :**

Lieu de production	Normes de référence
ITTRE	EN 10025-1 :2004

Conditions et période de validité du certificat : ce certificat a été délivré pour la première fois le **27/03/2006**.

Sauf suspension ou annulation, ce certificat demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production des produits ne sont pas modifiées de manière significative.



SignatureFournisseur

Directeur Général AFNOR Certification  
Julien NIZRI

CERTIF 1399.4 09/2023